

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 6 juillet 2021

Présents

Président

Monsieur Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de l'Agglomération de Nevers
[visioconférence]

Vice-Président

Monsieur Jean-Michel LAIR, Magistrat à la Cour des comptes [visioconférence]

Au titre des parlementaires

Madame Annick PETRUS, Sénatrice de Saint-Martin
Monsieur Henri LEROY, Sénateur des Alpes-Maritimes
Monsieur Philippe BOLO, Député Maine-et-Loire

Au titre des élus

Monsieur Bruno FOREL, Maire de Fillings [visioconférence]
Madame Laurence MOTOMAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine [visioconférence]
Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire du Moule [visioconférence]
Madame Valérie LACROUTE, Maire de Nemours [visioconférence]

Au titre des personnalités qualifiées

Monsieur Christophe DELCAMP, Fédération française de l'assurance (FFA) [visioconférence]
Monsieur Ludovic FAYTRE, Institut Paris Région
Monsieur François GERARD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) [visioconférence]
Madame Myriam MERAD, Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN)
Madame Sylvette PIERRON, Présidente de l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) [visioconférence]
Madame Christel EBNER, Agence qualité construction (AQC) [visioconférence]
Madame Anne MANGENEY, Institut de physique du globe de Paris (IPGP)
Madame Anne LE FRIANT, Institut de physique du globe de Paris (IPGP) [visioconférence]
Monsieur François GIANNOCARO, Institut des risques majeurs (IRMA) [visioconférence]
Monsieur Philippe LAGAUTERIE, France nature environnement (FNE) [visioconférence]
Monsieur Johnny DOUVINET, Université d'Avignon [visioconférence]
Monsieur Freddy VINET, Université de Montpellier [visioconférence]

Monsieur Nicolas BAUDUCEAU, Caisse centrale de réassurance (CCR) [visioconférence]
Madame Stéphanie BIDAULT, Centre européen de prévention de risque d'inondation [visioconférence]

Au titre des Ministères

Services rattachés au Premier ministre

Monsieur Nicolas de MAISTRE, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) [visioconférence]
Monsieur Vincent LABEDIE, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) [visioconférence]
Monsieur Marc ANTOINE, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) [visioconférence]
Monsieur Laurent DUCAMIN, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) [visioconférence]

Ministère de la Transition écologique

Monsieur Cédric BOURILLET, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
Monsieur Florian VEYSSILIER, Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
Madame Katy NARCY, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Monsieur Mayeul DE DROUÂS, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Monsieur Dimitri CHAILLOU, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Monsieur Louis LOUBRIAT, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Madame Marianne FOUQUET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH) [visioconférence]
Madame Sylvie GRECIET, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Monsieur Mathieu GUIOT, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Madame Véronique LEHIDEUX, Direction générale de la prévention des risques - Service des risques naturels et hydrauliques (DGPR/SRNH)
Madame Maryline SIMONÉ, Conseil général de l'environnement et du développement durable - Milieux, ressources et risques (CGEDD/MRR) [visioconférence]
Monsieur Bruno CINOTTI, Conseil général de l'environnement et du développement durable - Milieux, ressources et risques (CGEDD/MRR)

Ministère de l'Intérieur

Madame Catherine GUENON

Ministère de l'Education nationale

Madame Stéphanie CHAULET MAURO, Direction générale de l'enseignement secondaire (DGES) [visioconférence]

Madame Coralie NOËL, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) [visioconférence]

Au titre des Intervenants

Monsieur Irénée JOASSARD, Commissariat général au développement durable - Service des données et études statistiques (CGDD/SDES)

Monsieur José MIRANDE, Maire de Le Marin [visioconférence]

Absents excusés

Monsieur Michel LARIVE, Député Ariège

Madame Frédérique TUFFNELL, Députée Charente-Maritime

Monsieur Philippe ESTINGOY, Agence qualité construction (AQC)

Monsieur Éric PETITPAS, Mission risques naturels

Madame Pascale POUPINOT, Agence urbanisme Oise-les-Vallées

Monsieur Laurent PETIAU, Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - Direction générale des collectivités locales

Monsieur Guillaume THOREY, Ministère de l'action et des comptes publics - Direction du budget

Madame Delphine COLLE, Ministère des solidarités et de la santé - Direction générale de la santé

Ordre du jour

I.	Introduction par Denis Thuriot et validation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2020. Accueil de deux nouveaux sénateurs.	5
II.	Actualités de la DGPR par Cédric BOURILLET	6
III.	Présentation des travaux de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)	8
IV.	Témoignage de José Mirande, maire de Le Marin sur la 3 ^e phase du PSA	10
V.	Fonds de prévention des risques naturels majeurs	11
VI.	Présentation du GT MIRAPI (Mieux Reconstruire Après Inondation) et actualités de l'expérimentation MIRAPI dans les Alpes Maritimes	13
VII.	Gouvernance et premières orientations des Assises nationales des risques naturels 2022 (ANRN)	14
VIII.	Actualités de l'AFPCN (Avancement livre blanc, recensement des acteurs de la prévention et de la réduction des catastrophes, webinaires et journées des 20 ans)	15

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

I. Introduction par Denis Thuriot et validation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2020. Accueil de deux nouveaux sénateurs.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je souhaite la bienvenue à la sénatrice de Saint-Martin Annick PETRUS et au sénateur des Alpes-Maritimes Henri LEROY au sein de cette instance.

Annick PETRUS, Sénatrice de Saint-Martin

Bonjour à tous. Mon territoire a souffert en 2017 et la reconstruction est toujours en cours. Je me réjouis donc de participer à ce groupe de travail.

Henri LEROY, Sénateur des Alpes-Maritimes

Pendant 24 ans, j'ai été maire de Mandelieu, ville très durement frappée par les inondations en 2015. Par ailleurs, mon département a également souffert l'année dernière et tous les élus se battent pour que la vie dans les vallées soit à nouveau possible. Le conseil départemental débloquent la semaine prochaine 360 millions d'euros pour intervenir dans les Trois Vallées.

Nous souhaitons que l'Etat tienne les promesses faites par le président de la République et qu'il fournisse le plus rapidement possible l'argent nécessaire pour assurer la reconstruction.

Je regrette que le fonctionnement de l'administration ralentisse parfois la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

L'administration a également pour rôle de nous soutenir en matière de prévention des risques. La prévention n'est jamais effective à 100 %, mais chacune de nos actions contribue à protéger les départements.

Depuis notre dernier conseil, notre territoire a été frappé par des inondations en Charente-Maritime et en Gironde, dans les Landes et le Lot-et-Garonne. Aujourd'hui, il existe un véritable enjeu de renaturation de certaines zones.

Par ailleurs, la crise sanitaire a freiné les démarches de sensibilisation des élus aux enjeux naturels, mais il est prévu de renforcer les efforts en ce sens.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, le Président du COPRNM soumet le procès-verbal de la séance du COPRNM du 18 décembre 2020 à approbation.

Après consultation, le procès-verbal de la séance du COPRNM du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Actualités de la DGPR par Cédric BOURILLET

○ 3^e phase du plan Séismes Antilles (PSA)

Cédric BOURILLET, DGPR

Il s'agit de la troisième génération du plan Séismes Antilles, lancé en 2016, qui prévoit une amélioration de la résilience des bâtiments d'ici une trentaine d'années. Cette troisième génération sera publiée et signée très prochainement par l'ensemble des collectivités de Saint-Martin, de Guadeloupe et de Martinique pour la première fois. Ce plan comporte de nombreuses nouveautés et permettra des accélérations en matière de bâtiments publics.

Il convient de saluer l'action de la Délégation interministérielle aux risques majeurs outre-mer (DIRMON), chargée de mettre en place ce plan Séismes Antilles dans la durée.

○ Inondations

Comme tous les ans, nous allons lancer une campagne presse et digitale de sensibilisation et de préparation pour les périodes cévenoles.

Je vous rappelle que le site de référence Vigicrues propose de consulter 150 cartes de zones d'inondations potentielles, qui sont maintenant disponibles sous format PDF.

Vigicrues Flash est un dispositif qui permet d'envoyer un SMS d'alerte dans les situations où les inondations sont trop soudaines et rapides pour établir des prévisions. Cependant, ce service a du mal à trouver son public et seuls 15 % des maires l'utilisent à date. Un accès sera fourni au public dès la fin de l'année.

Par ailleurs, « Mieux reconstruire après une inondation » ou MIRAPI, possibilité ouverte par la loi Finance, vise à lancer des expérimentations sur des territoires qui ont été impactés par des crues et de reconstruire des structures plus résilientes.

Nous avons proposé aux Alpes-Maritimes de s'insérer dans le dispositif, ainsi qu'au département des Landes. Il convient de noter que les problématiques sont différentes dans les deux territoires. Ainsi, le département des Alpes-Maritimes a fait face à des crues flash, une campagne cévenole et à des coulées de boues tandis que les Landes ont subi les conséquences d'inondations lentes et d'un niveau d'eau dont la diminution est très lente.

Enfin, la réforme de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) se concrétise. Les collectivités doivent désormais déterminer les ouvrages qu'ils souhaitent conserver au sein des systèmes d'endiguement et les notifier à l'Etat.

○ Incendies

Sous l'effet du réchauffement climatique, les incendies se multiplient. Ces dernières semaines, l'Aude a dû faire face à des difficultés et à l'international, Chypre et le Canada ont également été durement touchés. Dans ce contexte, les campagnes d'information et de communication ont été lancées par les ministres la semaine dernière et ont été étendues à l'ensemble de la France.

Pour rappel, la moitié des feux de forêt est due à des imprudences.

En outre, la journée internationale d'information préventive des risques majeurs du 13 octobre sera consacrée aux incendies.

- **L'accompagnement des collectivités**

La loi Elan en matière de retrait-gonflement des argiles est entrée en vigueur au 1^{er} janvier et préconise des règles en matière de construction.

Pour accompagner les collectivités, le nouveau cahier des charges PAPI a été mis en place. Par ailleurs, un concours d'idées national, AMITER, a été organisé. Ainsi, 123 équipes ont proposé des recommandations et des aménagements urbains pour 9 sites sélectionnés au préalable. 65 ont affiné leurs propositions en fonction des terrains et ils remettront leurs propositions définitives fin juillet. Le jury décernera des prix aux projets les plus convaincants en fin d'année.

Il convient également de noter que la refonte du Fonds Barnier est presque achevée, au terme d'un travail très significatif.

- **Culture du risque**

L'ERRIAL a été mis en ligne en février. Il s'agit de l'état des risques que doit remplir tout vendeur ou bailleur avant de mettre son logement en vente ou en location. La démarche a été dématérialisée, pour plus de simplicité.

Par ailleurs, suite à l'accident de l'usine Lubrizol, une équipe de chercheurs, journalistes et sociologues menée par Fred Courant a rédigé un rapport qui sera remis à la ministre aujourd'hui en fin d'après-midi.

- **Dispositions du projet de loi « Climat et Résilience » : adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte et évolutions en matière d'information acquéreurs-locataires (IAL)**

Les travaux législatifs relatifs au projet de loi « Climat et Résiliences » sont en cours. Ils constituent une opportunité d'aborder des sujets importants tels que l'érosion des traits de côte ou la vulnérabilité des réseaux aux risques naturels.

En outre, le gouvernement a émis des avis favorables concernant les PPL Baudu et Bonnefoy qui visent à réformer le système d'indemnisation des catastrophes naturelles.

- **Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR)**

Ce forum constitue le principal cadre international pour la prévention des risques et se tient cette année en novembre au Portugal. J'invite les personnes qui souhaiteraient faire partie de la délégation française à se manifester auprès du ministère.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Merci à Cédric BOURILLET pour ces actualités.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Madame LEHIDEUX qui remplace Madame Laure TOURJANSKY.

Je précise que l'EFDRR permet des retours d'expérience et de bonnes pratiques. Par ailleurs, il me semble que le cahier des charges PAPI est la preuve que nous parvenons à progresser en matière de simplification des informations.

Enfin, je propose de lancer une nouvelle campagne de mobilité pour Vigicrues, un dispositif qui a fait ses preuves en matière de prévention des risques

Christophe DELCAMP, FFA

Vigicrues Flash est-il adapté aux assureurs ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Ce dispositif permet surtout d'assurer la gestion de crise immédiate. Il ne s'agit pas d'un outil de prévention. Cependant, nous capitalisons au fil du temps les informations sur la réalisation d'exposition du territoire et il me semble donc que ces informations pourraient vous permettre d'affiner les démarches de prévention et de connaissance des territoires.

Anne MANGENEY, IPGP

Lors du dernier COPRNM, nous avons souligné l'importance d'un groupement interministériel à Mayotte. Suite à des retours d'expertise, la délégation a été dissoute. Quel est l'avenir de ce type de délégation quand elles font face à un problème concret ?

Cédric BOURILLET, DGPR

Une autre délégation interministérielle lui succède au 1^{er} septembre et elle assurera la mise en œuvre du PSA. Ces délégations sont très précieuses et il est bien prévu qu'elles poursuivent leurs travaux.

III. Présentation des travaux de l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)

Irénée JOASSARD, CGDD

Depuis la dernière réunion du COPRNM, deux groupes de travail ont été mis en place par l'ONRN pour avancer sur les chantiers 2021.

Tout d'abord, l'ONRN suit 40 indicateurs et un grand nombre d'entre eux, relatifs aux logements exposés aux phénomènes naturels, sera mis en ligne durant l'été. Les indicateurs relatifs aux enjeux, à la sinistralité et à la prévention seront mis à jour d'ici la fin de l'année.

Cette mise à jour a permis d'actualiser la cartographie de l'exposition au retrait-gonflement des argiles, grâce au nouveau zonage d'exposition au RGA réalisé par le BRGM en 2019. Cette nouvelle cartographie permet de constater que 48 % du territoire se situe en zone d'exposition moyenne ou forte, contre 24 % lors du précédent zonage.

Dans le cadre de cette mise à jour, nous avons également procédé à la désagrégation du nombre de maisons individuelles par périodes de construction et nous nous sommes efforcés d'analyser l'effet du changement de zonage sur le nombre de maisons concernées.

Ainsi, 4,6 millions de maisons construites après 1976 sont en exposition forte ou moyenne.

Le service statistique a mis la méthodologie détaillée de la construction de ce nouvel indicateur à disposition. Il a fait l'objet d'une communication le 21 juin, lors des 15^{èmes} journées d'étude des sols.

L'amélioration de la visibilité des pages Web ONRN sur le site Géorisques constitue un autre chantier 2021. Le portail poursuit les objectifs formulés en 2013 en matière de mise en commun de données agrégées et de diffusion nationale d'études à destination des collectivités, du grand public et des professionnels.

Quelques modifications ont d'ores et déjà été mises en place : un sommaire plus parlant pour le grand public, des rubriques réorganisées, un tableau dynamique regroupant rapports et publications ainsi que des intitulés d'indicateurs simplifiés. Le déploiement d'un outil dynamique est prévu prochainement.

Enfin, un groupe de travail a travaillé à la mise en réseau des observatoires régionaux et a procédé à un état des lieux des observatoires locaux. Il en a conclu que les structures s'apparentaient davantage à des portails qu'à des observatoires et qu'elles disposaient de peu de moyens humains et financiers. Par ailleurs, les indicateurs sont peu nombreux, car les régions favorisent les chiffres clés. Le groupe de travail a également constaté des difficultés d'accès aux données sur la sinistralité.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je salue le travail de l'Observatoire, une instance très active qui formule des propositions concrètes pour améliorer la diffusion des données.

Anne MANGENEY, IPGP

Depuis plusieurs années, nous suggérons qu'il est nécessaire de créer des liens entre les observatoires. Quels sont les progrès réalisés en ce sens ?

Irénée JOASSARD, CGDD

Dans un premier temps, nous avons limité les travaux de partenariat à la Nouvelle-Aquitaine, la Normandie, la région PACA et la Bourgogne-Franche-Comté. Il est prévu d'élargir ces coopérations à l'avenir.

Anne MANGENEY, IPGP

Je vous invite à prendre contact avec l'INSU. En effet, des échanges avec ces structures nationales de diffusion de données sur les glissements de terrain permettraient une véritable optimisation de votre travail.

François GERARD, AFPCN

Je salue la mise en réseau des observatoires et l'amélioration de la visibilité sur Géorisques. Je tiens néanmoins à signaler qu'il conviendra de vérifier comment les informations sont reçues auprès des destinataires.

IV. Témoignage de José Mirande, maire de Le Marin sur la 3^e phase du PSA**José MIRANDE, maire de Le Marin**

La Martinique est une île assujettie à de nombreux risques, tels que les cyclones, les séismes, les volcans ou les tsunamis.

Les équipes municipales et moi-même avons établi un plan de développement stratégique pour la ville du Marin autour de quatre axes : l'amélioration du cadre de vie et la sécurité dans la cité marinoise, le renforcement de l'attractivité de la ville, la valorisation de l'émergence d'équipements et d'aménagements structurants en faveur de la protection de l'environnement et l'accroissement de la performance des services sociétaux.

Dans le cadre du PSA, il est prévu de construire des écoles aux normes parasismiques, compte tenu de la vétusté des bâtiments scolaires. Ainsi, le programme pluriannuel 2021-2027 de réduction de la vulnérabilité sismique a été évalué à environ 23 millions d'euros. Il a pour objectif de mieux répartir les établissements et la population scolaires sur le territoire.

A date, il existe 5 bâtiments scolaires de 20 à 70 ans à Le Marin ; l'école mixte A, l'école mixte B, l'école maternelle du Bourg, l'école du Pérou et l'école du Cap Marin.

D'une part, il est prévu de construire un bâtiment de 19 salles aux normes parasismiques et paracycloniques dans le quartier Cédalise. A l'heure actuelle, la maîtrise d'ouvrage déléguée a été désignée, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et l'acquisition du foncier est en cours – le compromis de vente a été signé le 9 avril 2021 et l'acte notarié est en train d'être finalisé. Par ailleurs, nous avons reçu un avis favorable concernant le cofinancement du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de la collectivité territoriale de Martinique (CTM). Nous recevons également un financement du fonds Barnier et dans le cadre du plan de relance, des conventions de financement ont été signées par l'Etat et la commune du Marin. Enfin, un comité de pilotage et un comité de suivi des travaux ont été mis en place.

La livraison du bâtiment est prévue pour juillet 2023.

D'autre part, une école primaire de 10 salles sera construite dans le quartier Morne Courbaril. Grâce au FEDER, un plan de financement a été mis rapidement en place. Il est prévu de remettre le bâtiment aux normes et de créer 4 salles spécialisées.

Je tiens également à vous annoncer qu'un comité de pilotage et des conventions de financement sont en place dans le cadre de la mise en conformité et de l'agrandissement de l'école primaire de Cap Marin.

La commune est accompagnée par l'Agence française de développement (AFD) et la CTM. Ainsi, l'AFD a préfinancé les fonds FEDER pour un montant de 9 millions d'euros sur deux ans.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Cette présentation illustre l'ensemble des problématiques auxquelles font face les élus antillais. Vous portez des projets ambitieux, mais réalistes, tout en menant une course contre la montre compte tenu de la montée des eaux, pour préserver des vies.

Cédric BOURILLET, DGPR

José MIRANDE a toute la reconnaissance du ministère pour les projets menés.

V. Fonds de prévention des risques naturels majeurs

Monsieur Jean-Michel LAIR, Magistrat à la Cour des comptes

Le fonds Barnier faisait partie de ces trop nombreux fonds sans personnalité juridique, permettant l'affectation de taxes à des dépenses, avec un périmètre d'intervention initial très circonscrit au départ, mais élargi de manière conséquente par étapes successives. Ce type de fonds a eu tendance à se multiplier ces dernières années, situation insatisfaisante dans la plupart des cas, car contraire aux principes d'unité et d'universalité budgétaires.

Par ailleurs, la consommation des crédits engagés était difficile faute d'intégration dans Chorus, application permettant de piloter les dépenses de l'État.

Enfin, l'affectation de la taxe était en partie en trompe-l'œil puisqu'un prélèvement était réalisé au profit du budget de l'État et que les dépenses annuelles étaient devenues supérieures aux ressources, ce qui épuisait la trésorerie du fonds.

Ainsi, côté recettes, le montant du prélèvement sur les cotisations CatNat des contrats d'assurance est intégré au budget général de l'État. Côté dépenses, le Fonds est intégré au budget général de l'État, au sein du programme 181 « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durable », avec la création d'une action n°14 intitulée « Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs », qui reprend toutes les modalités d'intervention du fonds.

En outre, la Caisse centrale de réassurance n'assurera plus la gestion comptable et financière, mais reste un partenaire du dispositif.

205 millions d'euros ont été alloués à l'action 14 cette année. À l'avenir, en cas de nécessité, des crédits sensiblement plus importants pourront être alloués, sous réserve des arbitrages budgétaires. Deux décrets du 30 avril ont réglementé une adaptation des procédures et des interventions.

Cette évolution a représenté une charge lourde pour les services qui ont dû modifier leurs pratiques, mais la budgétisation ne nous empêchera pas de présenter les dépenses du « Fonds » chaque année, car il restera légitime d'étudier et de commenter l'utilisation des crédits affectés à ces actions.

2021 est une année de transition, mais nous tenterons dès que possible au sein de la commission de déterminer le premier bilan à tirer en matière de gestion des procédures et d'améliorer l'efficacité des dispositifs dans le cadre d'une approche territoriale en identifiant les points de blocage ou de ralentissement.

Je tiens à préciser que la commission que je préside a rendu le 18 mars 2021 un avis favorable sur les comptes du fonds pour 2020.

- **La mobilisation des crédits au titre de l'exercice 2020**

Dimitri CHAILLOU, DGPR

En 2020, les dépenses s'élèvent à 264,3 millions d'euros, sachant qu'elles sont majoritaires sur les inondations, à hauteur de 199 millions d'euros. Cette surconsommation s'explique par la décrue de l'arc Méditerranéen et par la multiplication des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI). Viennent ensuite les séismes et les mouvements de terrain pour 24 et 23,4 millions d'euros.

L'examen des dépenses par mesure de financement en 2020 montre que les études et travaux dans les collectivités territoriales représentent le premier poste de dépense, pour 158,6 millions d'euros. Les études et les travaux prescrits par un PPRN et les études et travaux de mise en conformité des digues domaniales pèsent respectivement 41,9 et 31,5 millions d'euros.

Quand des délocalisations sont nécessaires, trois mesures sont envisageables : une acquisition amiable, une expropriation, ou une évacuation et relogement. Il convient de noter que les biens sinistrés peuvent faire l'objet d'un remboursement du Fonds Barnier.

3 types d'actions sont menés par l'Etat : l'élaboration des PPRN, l'information préventive et la cartographie directive inondation. En 2020, les dépenses sur les deux premiers postes sont supérieures à celles des années précédentes.

Parmi les mesures de réduction de la vulnérabilité, le PAPI Cannes dans les Alpes-Maritimes a nécessité 40 millions d'euros, le PAPI Seine-et-Marne francilienne représente environ 50 millions d'euros tandis que les plans Rhône et Loire ont mobilisé 10 millions d'euros en 2020.

En outre, 14 millions d'euros en 2020 ont été mobilisés par les travaux sur les structures scolaires dans le cadre du PSA.

Toujours en matière de réduction de la vulnérabilité, 400 000 euros ont été dépensés pour effectuer des travaux de cavités souterraines en 2020, une diminution liée à la crise sanitaire.

Enfin, les dépenses relatives aux études et travaux parasismiques restent significatives.

- **Nouveaux soutiens à la prévention des risques naturels en 2021**

Mayeul de DROUÂS, DGPR

L'année 2021 donne lieu à trois changements.

Tout d'abord, le Fonds Barnier est intégré au budget général de l'Etat, dans le cadre du programme 181. Néanmoins, l'action 14 intitulée « Fonds de Prévention des Risques Naturels

Majeurs » est créée, et le Fonds conserve son nom et ses principes. En conséquence, le II de l'article L. 561-3 du code de l'Environnement est supprimé.

Ainsi, le Fonds comptera deux catégories d'autorisations d'engagements supplémentaires, les AE complémentaires et les AE techniques.

Le deuxième changement de l'année 2021, l'augmentation des ressources, est une des conséquences de la budgétisation du Fonds Barnier. En effet, nous avons constaté que les dépenses annuelles étaient supérieures aux ressources depuis plusieurs années, demandant ainsi une mobilisation de la trésorerie du fonds. En outre, les perspectives de dépenses sont également supérieures dans le cadre du changement climatique, de la prise de compétences GEMAPI par les collectivités et de la dynamisation des PAPI.

De fait, nous avons bénéficié de 205 millions d'euros cette année, ainsi que de 50 millions d'euros d'AE complémentaires pour faire face à la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes. Qui plus est, les AE et CP non consommés sont reportés pendant 2 ans.

Enfin, le FPRNM sera en mesure d'améliorer sa prise en charge en 2021. Cette évolution se traduit par le déploiement de MIRAPI, l'amélioration du taux de prise en charge de la réduction de la vulnérabilité, la prolongation du financement du PSA pour les engagements pris jusqu'au 31 décembre 2027 et un soutien à 60 % pour les établissements scolaires, la disparition de la limite temporelle de la mesure « habitat informel outre-mer » et la prolongation, du soutien sur les digues dont la gestion a été transférée à une collectivité territoriale après le 1^{er} janvier 2018.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Du fait de la budgétisation, l'approbation formelle des comptes du FPRNM ne relève plus du COPRNM.

VI. Présentation du GT MIRAPI (Mieux Reconstruire Après Inondation) et actualités de l'expérimentation MIRAPI dans les Alpes Maritimes

Louis LOUBRIAT, BAT

MIRAPI est un dispositif expérimental créé par la loi Finance pour 2021 et qui vise à réduire la vulnérabilité à l'échelle du bâti. L'expérimentation dans les communes désignées par arrêté ministériel durera trois ans et des préparatifs sont en cours dans les Alpes-Maritimes et dans les Landes. Il convient de réfléchir à de nombreuses questions telles que les délocalisations ou les travaux de protection afin que la reconstruction soit cohérente.

Suite aux inondations en Nouvelle-Aquitaine, les collectivités ont lancé un inventaire et ont montré un intérêt marqué pour le projet et des discussions sont en cours pour les y intégrer. L'expérimentation est un dispositif incitatif et simple qui permet d'éviter les procédures trop complexes, véritable frein pour les particuliers.

Nous poursuivons notre travail avec le secteur de la construction et un document informatif est en cours d'élaboration pour attirer l'attention des entreprises sur les points de vigilance à observer lors d'une intervention suite à une inondation.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Il est très positif que la sensibilisation du secteur de la construction ait fait l'objet d'échanges avec les professionnels.

Anne MANGENEY, IPGP

Les réassureurs souhaitent construire différemment, mais ne disposent pas des informations nécessaires dans ce but. Une partie du milieu académique pourrait réaliser des simulateurs pour aider les constructeurs. Des progrès ont-ils été réalisés ?

Louis LOUBRIAT, BAT

Pas encore. Cependant, il est prévu de s'associer avec l'ensemble des acteurs pertinents dont font partie les réassureurs et les architectes et nous pourrions aborder votre suggestion avec eux.

Bruno CINOTTI, CGEDD

J'ai coordonné une mission à la demande de la DGPR, sur l'adaptation des territoires aux inondations fréquentes. Le rapport est à la disposition des membres de cette instance.

En outre, j'ai pu constater en écoutant les retours d'expérience sur la tempête Alex que la reconstruction résiliente se heurtait à de nombreuses difficultés. Nous serons très attentifs aux éléments communiqués par la ministre aux préfets.

VII. Gouvernance et premières orientations des Assises nationales des risques naturels 2022 (ANRN)

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je vous rappelle que notre instance prépare les Assises et que tous les membres qui le souhaitent pourront faire partie du comité de pilotage.

Sylvie GRECIET, MTES

Cette année, le fil rouge « Adaptation des territoires à la vulnérabilité et au changement climatique » a été proposé. Les membres ont d'ores et déjà formulé des attentes et propositions visant à promouvoir les réalisations concrètes et les retours d'expérience, les interactions plus dynamiques, les outils numériques et l'intégration de profils plus diversifiés au sein des intervenants.

Plusieurs formats sont prévus, tels que des tables rondes en plénière ou participatives, des *side-events*, une AGORA des bonnes pratiques et des espaces stands pour les partenaires.

Le comité de pilotage sera constitué par le COPRNM et nous ferons donc appel à vous prochainement. Ce comité de pilotage définira les problématiques ainsi que le message des Assises et validera le fil rouge. Il est également proposé de maintenir un conseil scientifique et un comité d'organisation.

3 comités de pilotages se tiendront d'ici les Assises et les membres présenteront leurs avancées lors des réunions du COPRNM. A l'heure actuelle, le lieu de l'événement n'a pas encore été défini et la date du 13 octobre 2022 reste provisoire.

VIII. Actualités de l'AFPCN (Avancement livre blanc, recensement des acteurs de la prévention et de la réduction des catastrophes, webinaires et journées des 20 ans)

○ Présentation de l'AFPCN

Myriam MERAD, AFPCN

L'AFPCN est composée de plus d'une centaine de membres, formant un réseau d'acteurs publics et privés, de chercheurs et praticiens ainsi que d'élus et d'ONG.

L'association a été créée en 2000 et a travaillé sur ses statuts en 2019. Elle appuie le COPRNM au sein de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes et tente de faire émerger des actualités et de leur apporter un éclairage pertinent.

Elle a 4 missions : l'animation et la gestion des réseaux d'acteurs, l'animation scientifique et technique, l'animation territoriale et intersectorielle et enfin l'action européenne et internationale.

Nous avons consulté nos membres pour déterminer les actions à mener et élargi leur panel. Il n'est pas rare de tenir des réunions en bilatéral, ainsi qu'avec des membres potentiels. Le rapport d'activité de l'AFPCN sera publié prochainement.

A l'heure actuelle, l'association s'est engagée dans un chantier de cartographie des acteurs, afin de donner une meilleure visibilité aux acteurs de prévention des risques.

En outre, dans un contexte sanitaire compliqué, nous avons organisé de nombreux webinaires et ateliers sur l'expertise à l'international et sur les responsabilités des élus face aux risques majeurs. Nous avons également travaillé en partenariat avec des organisations analogues au Maroc et en Allemagne.

○ Le Livre blanc

François GERARD, AFPCN

Le Livre blanc est un chantier phare de la Mission 1 qui a commencé en septembre 2020. La consultation des membres a été suivie de deux séminaires en ligne. Au fur et à mesure des discussions, nous avons déterminé que le Livre blanc devait aussi s'adresser aux citoyens et à l'ensemble de la

communauté de la prévention des risques en France et qu'il était donc nécessaire de l'adapter aux différents publics.

Une première présentation des résultats est prévue à l'occasion des 20 ans de l'AFPCN. Par ailleurs, il est également prévu d'aborder le sujet durant les prochaines ARN.

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes intéressés à la réflexion relative à un nouveau cadre conceptuel de la prévention des risques, à la perception des politiques publiques et au développement de comportements adaptés face aux risques.

Il est prévu d'organiser des consultations avec les publics cibles, dont le COPRNM.

Pour célébrer les 20 ans de l'AFPCN, une journée de conférence sera organisée le 22 octobre 2021, dont la matinée sera consacrée au Livre blanc. Nous accueillerons 150 participants en présentiel tandis que l'audience sera libre en visioconférence. Le programme prévisionnel inclut 3 tables rondes sur les thèmes mentionnés plus tôt.

Anne MANGENEY, IPGP

Les rapports de l'AFPCN mettent en évidence le manque de transferts entre le niveau académique et les acteurs du risque. Quelles actions concrètes l'AFPCN a-t-elle mises en œuvre ? En effet, un équilibre est nécessaire entre les retours d'expérience et les actions concrètes qui demandent des moyens conséquents.

Myriam MERAD, AFPCN

L'AFPCN est une communauté de chercheurs en sciences de l'ingénierie, mais également en sciences humaines et sociales, dont les missions sont la réflexion et l'analyse. Ainsi, nous avons mis en place un ensemble de webinaires en local afin d'affiner les réflexions et de déterminer les difficultés rencontrées lors des transferts entre sciences et décisions.

Le Livre blanc vise précisément à étudier les problèmes que nous ne parvenons pas à résoudre.

Anne MANGENEY, IPGP

De l'extérieur, l'AFPCN semble ne mener aucune action concrète directement liée aux problèmes rencontrés dans les territoires. Comment agir pour changer la situation ? En effet, nous soulignons ces manquements depuis des années.

Myriam MERAD, AFPCN

Le terme « concret » n'est pas défini de la même manière selon les acteurs.

Katy NARCY, SRNH

Par ailleurs, la théorie peut alimenter la pratique. Il est vrai qu'il est nécessaire d'améliorer la transmission entre la recherche scientifique et le terrain.

Myriam MERAD, AFPCN

A date, un axe de recherche qui relie les travaux menés au CNRS et ceux effectués par les pouvoirs publics est en cours d'élaboration afin que les chercheurs contribuent à la construction des politiques publiques.

François GERARD, AFPCN

J'invite tous les membres à consulter les premiers résultats du Livre blanc. Nous avons constaté une vraie demande autour des retours d'expérience.

Denis THURIOT, Président du COPRNM

Je remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs interventions lors de cette réunion.

La prochaine séance du COPRNM est prévue au mois de décembre.

La séance est levée à 17 heures 05.